



**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**

ARRETE N° 26\_2899 du 26 MAI 2026

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Madame Mélanie LEBLANC**  
Attaché hors classe territorial  
Chargée de la direction Finances, juridique et commande publique  
Direction générale adjointe des Ressources, Education et Numérique

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,  
Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,  
Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,  
Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,  
Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,  
Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** Délégation est donnée à Madame LEBLANC, attaché hors classe territorial, chargée de la direction Finances, juridique et commande publique à l'effet de signer :

- tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services, ainsi que les bordereaux de mandats et de titres et toutes autres pièces relatives au processus de mandatement et d'émission de titres,

**à l'exception :**

- des rapports à soumettre à l'Assemblée Départementale et à la Commission Permanente,
- des arrêtés et actes administratifs relatifs à la nomination du personnel sur des emplois permanents,
- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
  - les conventions, les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, et leurs actes modificatifs, dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,
  - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 90 000 € HT,
- des décisions présentant un caractère permanent en matière de police sur les voies départementales,
- des actes notariés,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.
- les comptes rendus d'entretien professionnel des agents relevant de la direction Finances, juridique et commande publique.

**ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame LEBLANC, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée dans la limite de 10 000 € HT par :

- Madame Manuella BELLANGER, attaché principal territorial, Chef du service Comptabilité,
- Madame Nathalie GOUHIER, attaché principal territorial, Chef du service Juridique et commande publique,
- Madame Isabelle MOREAU, attaché principal territorial, Chef du service Stratégie financière et budget,

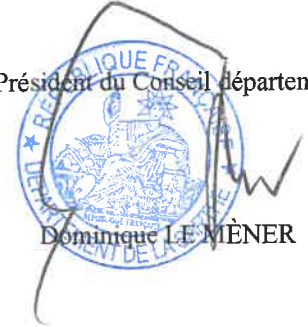
**à l'exception :**

- des comptes rendus d'entretien professionnel.

**ARTICLE 3** Délégation est donnée à Madame LEBLANC, à l'effet de signer les ampliements et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame LEBLANC, Madame BELLANGER, Madame GOUHIER et Madame MOREAU, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa réception au contrôle de  
légalité le 26 MAI 2026  
et de sa publication ou notification le 26 MAI 2026